

## **REUNION DU 29 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de LAIZE-CLINCHAMPS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROSE Dominique, Maire

Présents : Mesdames BAZIRET, BOUILLARD, CHAUMONT, GODARD, POUTREL, ROBIOLLE, VAHIDA, VAUVERT et Messieurs CHATELIN, CHOUETTE, DEQUAINDRY, GOUEDARD, JUEL, JUS, MARTIN, PICARD, ROSE, THOMAS, VARIN

Absents excusés : Mesdames FOUREZ (pouvoir à Me VAHIDA), ANNAOUY et Messieurs ACHART, CHYLA, DRI, GUESNON, VAUCLAIR

Absents : Monsieur AUBERT

Mesdames POUTREL et LEMAZURIER ont été nommées secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations concernant :

- Demande d'APCR
- Remplacement des lampadaires Rue des Aubépines

Le conseil municipal autorise l'ajout de ces délibérations.

Remarque sur le compte rendu de la réunion du 11 décembre 2019, les devis demandés concernant le traçage (stop, passages protégés) et non la signalitique.

### **01/2020 EFFACEMENT DES RESEAUX « D41A – RUE PAUL LE BRETHON – RUE DU CALVAIRE » CLINCHAMPS-SUR-ORNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à 74 101.76€

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 100 %, pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à 18 521.33 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide du paiement de sa participation soit :
  - x par un fonds de concours (section d'investissement) à l'article 2041582 pour un montant de 11 050.83€  
*Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.*
  - x En section de fonctionnement à l'article 6554 pour un montant de 7 470.50€
- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,

- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 1 852.54 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

## **02/2020 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE A TEMPS NON COMPLET :**

### **Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 28 août 2019

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet pour accroissement d'activité.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

### **Le Maire propose à l'assemblée,**

- ↳ **La création d'un** emploi *d'adjoint territorial du patrimoine*, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 25 heures, en raison d'un accroissement d'activité pour exercer les fonctions d'accueil et de gestion des bibliothèques

Les candidats devront justifier d'expérience professionnelle

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020

Emploi : *d'adjoint territorial du patrimoine* à temps non complet

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

La personne ainsi nommée pourra bénéficier d'une bonification indiciaire de 10 points et du supplément familial.

*Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.*

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

## **03/2020 Rénovation des lampadaires 02/021-022-023-024 Rue des Aubépines**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à la rénovation des lampadaires 02/021-022-023-024 rue des Aubépines à Clinchamps sur Orne, commune déléguée de LAIZE-CLINCHAMPS

La construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC ENERGIE

La contribution de la commune s'élève à la somme de 1 333.72€ correspondant au montant du devis de 2 462.26€ TTC déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide du paiement de sa participation soit :
  - x par un fonds de concours (section d'investissement) à l'article 2041582 pour un montant de 1 333.72€  
*Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.*
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

#### **04/2020 DEMANDE DE SUBVENTION APCR POUR SECURISER L'ACCES AUX HABITANTS DU BÂTIMENT DIT « LE COUVENT » SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE CLINCHAMPS SUR ORNE**

- Considérant que le bâtiment dit « Le Couvent » qui est séparé en six habitations, a une desserte commune qui débouche sur la rue Léonard Gille sans visibilité
- Considérant que la commune souhaite réaménager le secteur pour sécuriser la desserte de ces habitations en leur donnant un accès sur la rue des deux fermes qui fut créée en 2008, dans le cadre du lotissement « Les Tilleuls ». Cette rue actuellement fermée à la circulation dessert également l'école maternelle, le restaurant scolaire et la garderie construits en 2019.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer des nouveaux accès aux habitations nécessitant, en autres, la mise en œuvre de murs de soutènement
- De sécuriser la proche périphérie de l'école maternelle, de la restauration scolaire et de la garderie en installant un dispositif de part et d'autres à ces équipements, pour en limiter l'accès aux secours et aux bus pour les sorties scolaires.
- De solliciter auprès du Conseil Départemental une aide au titre de l'APCR pour l'année 2020.
- De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### **Rapport des commissions et informations diverses :**

- Un dossier de demande de subvention a été déposé pour une activité « le bien vieillir » (réflexologie et sophrologie pour les personnes âgées de plus de 70 ans)
- Madame ROBIOLLE détaille les demandes de subvention aux associations qui seront votées le jour du vote du budget soit le 2 mars prochain.
- Trait d'union : une réunion aura lieu la semaine prochaine pour la rédaction de celui-ci.
- Travaux :
  - Eglise de Laize la Ville : les travaux de joints extérieurs, enduits intérieurs ont été réalisés, il faudra ajouter un supplément pour 20m<sup>2</sup> de joints supplémentaires par rapport au devis du maçon.

- Les gouttières ont été changées par l'entreprise de couverture LUCAS Philippe
- Commission travaux : une opération de réfection, des marquages au sol détériorés, va être réalisée sur l'ensemble de la commune par l'entreprise « Bati Service Signalisation ». Le montant H.T s'élève à 3 638.00€ HT. Les travaux seront réalisés dès que les conditions climatiques seront favorables.
- CIA : l'indemnité a été attribuée à tout le personnel
- CDC : Monsieur PICARD fait un point sur les projets en cours et futurs de la CDC des Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Séance levée à 21 heures 15.